

***Séance régulière du  
Conseil scolaire fransaskois***

***Le jeudi 28 mai 2015 (9 h)  
Salle de conférence du CÉF  
Regina***

**Procès-verbal**

**Présences :**

Les membres suivants du Conseil scolaire sont présents :

Présidence : André Denis, Région n° 4 de l'école Providence  
Simone Couture, Région n° 2 de La Vieille  
Alpha Barry, Région n° 3 de Regina  
Marilyn Denis, Région n°5 de Saskatoon  
Nadine Penney, Région n° 7 de Prince Albert  
Clarence Briand, Région n° 8 des Battlefords  
Élizabeth Perreault, Région n° 9 de l'école de St-Isidore

Les membres suivants du Conseil scolaire sont absents :

Joseph Poirier, Région n° 1 de Bellegarde  
Denis Marchildon, Région n° 6 de Zenon Park

Les membres suivants du personnel sont présents :

Donald Michaud, Direction de l'éducation, CÉF  
Ronald Ajavon, Direction générale désignée aux affaires, CÉF  
Dolorèse Nolette, Direction générale désignée à l'éducation, CÉF  
Claude-Jean Harel, Coordinateur aux communications, CÉF  
Siriki Diabagaté, Direction des finances, CÉF  
Catherine Colombet, Adjointe administrative, CÉF

**I. OUVERTURE**

***1.1 Bienvenue et pensée du jour***

La présidence constate le quorum et appelle à l'ordre la séance régulière à 9 heures. Monsieur le président remercie les membres de leur présence ainsi que le public. Il invite ensuite les conseillers à réfléchir sur la pensée du jour : « Tout homme reçoit deux sortes d'éducation : l'une qui lui est donnée par les autres, et l'autre, beaucoup plus importante, qu'il se donne à lui-même », Edward Gibbon (1737-1794).

***1.2 Nomination d'un ou d'une secrétaire des séances du CSF***

**15.087 SIMONE COUTURE :** Que le CSF nomme Catherine Colombet, Adjointe administrative au CÉF, comme secrétaire des séances du CSF.

Adopté

*1.3 Adoption de l'ordre du jour de la séance régulière du 28 mai 2015*

**15.088 ELIZABETH PERREAULT :** Que l'ordre du jour de la séance régulière du 28 mai 2015 soit adopté tel que présenté et en y apportant les ajouts suivants :

2.1.9 Plan de formation des conseillers

3.2 Dossier Lloydminster : mise à jour

Adopté

*1.4 Déclaration de conflits d'intérêts*

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le Président déclare l'absence de conflit d'intérêts.

*1.5 Adoption du procès-verbal de la séance régulière du 27 mars 2015*

**15.089 CLARENCE BRIAND :** Que le CSF adopte le procès-verbal de la séance régulière du 27 mars 2015.

Adopté

*1.6 Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 5 mai 2015*

**15.090 NADINE PENNEY :** Que le CSF adopte le procès-verbal de la séance extraordinaire du 5 mai 2015.

Adopté

*1.7 Suivis aux résolutions des séances du CSF*

**15.091 ELIZABETH PERREAULT :** Que le CSF reçoive les suivis aux résolutions des séances du CSF tels que présentés le 28 mai 2015.

Adopté

*1.8 \*\* Assentiment sur la correspondance et les points d'information*

**15.092 ELIZABETH PERREAULT :** Que le CSF adopte par assentiment le point 3.1 – Correspondance.

Adopté

**II. DIRECTIONS DU CONSEIL**

**2.1 Décisions**

*2.1.1 Permissions d'admission*

**15.092 ELIZABETH PERREAULT :** Que le CSF approuve la recommandation du Conseil d'école de Bellegarde d'accepter la demande de permission d'admission provisoire d'un an à la famille GR18 à l'école de Bellegarde.

Adopté

**15.093 MARILYN DENIS :** Que le CSF approuve la recommandation du Conseil d'école de

l'École canadienne-française d'accepter la demande de permission d'admission provisoire d'un an à la famille IF31 à l'école canadienne-française de Saskatoon.

Adopté

**15.094 MARILYN DENIS :** Que le CSF approuve la recommandation du Conseil d'école de l'École canadienne-française d'accepter la demande de permission d'admission provisoire d'un an à la famille A49 à l'école canadienne-française de Saskatoon.

1 Abstention

Adopté

**15.095 MARILYN DENIS :** Que le CSF approuve la recommandation du Conseil d'école de l'École canadienne-française d'accepter la demande de permission d'admission provisoire d'un an à la famille IF32 à l'école canadienne-française de Saskatoon.

Adopté

**15.096 MARILYN DENIS :** Que le CSF approuve la recommandation du Conseil d'école de l'École canadienne-française d'accepter la demande de permission d'admission provisoire d'un an à la famille GR21 à l'école canadienne-française de Saskatoon.

Adopté

**15.097 MARILYN DENIS :** Que le CSF approuve la recommandation du Conseil d'école de l'École canadienne-française d'accepter la demande de permission d'admission provisoire d'un an à la famille GR20 à l'école canadienne-française de Saskatoon.

Adopté

**15.098 MARILYN DENIS :** Que le CSF approuve la recommandation du Conseil d'école de l'École canadienne-française de refuser la demande de permission d'admission provisoire d'un an à la famille GR22 à l'école canadienne-française de Saskatoon.

Adopté

**15.099 MARILYN DENIS :** Que le CSF approuve la recommandation du Conseil d'école de l'École canadienne-française d'accepter la demande de permission d'admission provisoire d'un an à la famille GR23 à l'école canadienne-française de Saskatoon.

Adopté

**15.100 MARILYN DENIS :** Que le CSF approuve la recommandation du Conseil d'école de l'École canadienne-française d'accepter la demande de permission d'admission provisoire d'un an à la famille I50 à l'école canadienne-française de Saskatoon.

Adopté

**15.101 MARILYN DENIS :** Que le CSF approuve la recommandation du Conseil d'école de l'École canadienne-française d'accepter la demande de permission d'admission provisoire d'un an à la famille I51 à l'école canadienne-française de Saskatoon.

Adopté

**15.102 MARILYN DENIS :** Que le CSF approuve la recommandation du Conseil d'école de l'École canadienne-française d'accepter la demande de permission d'admission d'un an à la famille A50 à l'école canadienne-française de Saskatoon.

1 Contre

Adopté

- 15.103 MARILYN DENIS :** Que le CSF approuve la recommandation du Conseil d'école de l'École canadienne-française d'accepter la demande de permission d'admission provisoire d'un an à la famille IF33 à l'école canadienne-française de Saskatoon.  
Adopté
- 15.104 MARILYN DENIS :** Que le CSF approuve la recommandation du Conseil d'école de l'École canadienne-française de refuser la demande de permission d'admission à la famille A51 à l'école canadienne-française de Saskatoon.  
Adopté
- 15.105 MARILYN DENIS :** Que le CSF approuve la recommandation du Conseil d'école de l'École canadienne-française de refuser la demande de permission d'admission à la famille I52.  
Adopté
- 15.106 MARILYN DENIS :** Que le CSF approuve la recommandation du Conseil d'école de l'École canadienne-française de refuser la demande de permission d'admission à la famille A52 à l'école canadienne-française de Saskatoon.  
Adopté
- 15.107 ALPHA BARRY :** Que le CSF approuve la recommandation du Conseil d'école de l'École Monseigneur de Laval d'accepter la demande de permission d'admission provisoire d'un an à la famille A53 à l'école Mgr de Laval de Regina.  
1 Contre  
Adopté
- 15.108 ALPHA BARRY :** Que le CSF approuve la recommandation du Conseil d'école de l'École Monseigneur de Laval de refuser la demande de permission d'admission à la famille A54 à l'école Mgr de Laval de Regina.  
Adopté
- 15.109 ALPHA BARRY :** Que le CSF approuve la recommandation du Conseil d'école de l'École Monseigneur de Laval de refuser la demande de permission d'admission à la famille A55 à l'école Mgr de Laval.  
Adopté
- 15.110 ALPHA BARRY :** Que le CSF accepte la demande de permission d'admission à la famille IF54 à titre d'étudiant étranger à l'école Mgr de Laval sous condition du paiement d'un montant de 10 400\$ pour l'année scolaire 2015-2016 et d'être informé par écrit de l'adoption de l'élève.  
Adopté
- 15.111 ALPHA BARRY :** Que le CSF approuve la recommandation du Conseil d'école de l'École Monseigneur de Laval d'accepter la demande de permission d'admission provisoire d'un an à la famille IF37 à l'école Mgr de Laval.  
Adopté

- 15.112 ANDRE DENIS :** Que le CSF approuve la recommandation du Conseil d'école de l'École Notre-Dame-des-Vertus d'accepter la demande de permission d'admission provisoire d'un an à la famille A56 à l'école Notre-Dame-des-Vertus de Zenon Park.
- 1 Abstention  
Adopté
- 15.113 ANDRE DENIS :** Que le CSF approuve la recommandation du Conseil d'école de l'École Notre-Dame-des-Vertus d'accepter la demande de permission d'admission provisoire d'un an à la famille I53 à l'école Notre-Dame-des-Vertus de Zenon Park.
- 1 Abstention  
Adopté
- 15.114 ELIZABETH PERREAULT :** Que le CSF approuve la recommandation du Conseil d'école de l'École Ducharme d'accepter la demande de permission d'admission provisoire d'un an à la famille A57 à l'école Ducharme de Moose Jaw .
- 2 Contre  
1 Abstention  
Adopté
- 15.115 ALPHA BARRY :** Que le CSF approuve la recommandation du Conseil d'école de l'École Ducharme d'accepter la demande de permission d'admission provisoire d'un an à la famille GR 25 à l'école Ducharme de Moose Jaw.
- Adopté
- 15.116 ALPHA BARRY :** Que le CSF approuve la recommandation du Conseil d'école de l'École Ducharme de refuser la demande de permission d'admission à la famille A 58 à l'école Ducharme de Moose Jaw.
- Adopté
- 15.117 ELIZABETH PERREAULT :** Que le CSF approuve la recommandation du Conseil d'école de l'École Notre-Dame-des-Vertus d'accepter la demande de permission d'admission provisoire d'un an à la famille GR24 à l'école Notre-Dame-des-vertus de Zenon Park.
- Adopté
- 15.118 SIMONE COUTURE :** Que le CSF mandate la Direction de recueillir des informations complémentaires sur la demande d'assignation de la famille D.N. pour l'école Notre-Dame-des-Vertus de Zenon Park et revienne auprès du CSF pour décision.
- Adopté

Pause à 10h30 et reprise à 10h40

### *2.1.2 Affaires financières*

Présentation des affaires financières par Ronald Ajavon, Directeur général désigné aux affaires.

Discussion des conseillers autour des PM et de leur préoccupation sur le prochain budget. Il faut prendre en compte les défis rencontrés lors du recrutement dans les petites écoles. La communauté doit être informée du suivi de leur réflexion quant aux possibilités de

facturer des frais aux PM. Ces coûts vont s'ajouter à ceux de l'avant/après école. Les coûts rattachés à la francisation au niveau du préscolaire ne sont pas du tout reconnus par le Ministère. Les délais raccourcissent pour informer les parents et les garderies et leur permettre de s'organiser.

Le CEF est contraint par sa situation financière actuelle et le régime ministériel du dépôt du budget. Le processus budgétaire est vraiment contraignant et même si plusieurs options existent, les choix sont restreints. Il s'agit d'une décision pénible dans une situation difficile.

La possibilité de facturer des frais en PM est le résultat de la table ronde en février dernier et de la tournée subséquente des communautés scolaires qui indiquaient clairement que les parents étaient disposés à payer pour la PM.

Il est envisageable de prévoir une subvention aux familles ayant de faibles revenus.

Ces frais sont déductibles des impôts.

Il est plus que probable que des familles ne demanderont jamais d'aide financière et préféreront changer d'école.

La francisation fait partie intégrante du triple mandat du CÉF mais n'est pas considérée comme justifiée par le Gouvernement. Il est aussi impératif d'assurer une gestion prudente. Les enjeux sont très importants pour le CÉF.

Le Ministère a entrepris une révision de son modèle de financement provincial et a laissé entendre qu'il reconnaîtra les nouvelles inscriptions à l'automne.

Faut-il se diriger vers un budget déficitaire ?

- 15.119 SIMONE COUTURE :** Que le CSF mandate le Comité Finances et Vérification de revoir les scénarios présentés et de soumettre au CSF d'autres suggestions de scénarios qui incluent de ne pas facturer pour la PM.

Adopté

- 15.120 MARILYN DENIS :** Que le CSF mandate la Direction, avec le concours du Service Communication, d'adresser un communiqué aux parents et centres de la petite enfance sur la réflexion entamée et poursuivie par le CSF sur la possibilité de facturer ou pas des frais aux parents des élèves de la PM.

Adopté

### *2.1.3 Ressources humaines*

- 15.120 SIMONE COUTURE :** Que le CSF reçoive le rapport des Ressources humaines.

Adopté

### *2.1.4 Politiques et procédures à adopter*

- a) Code de déontologie et politique de conflit d'intérêts pour les employés

- 15.121 SIMONE COUTURE :** Que le CSF adopte le Code de déontologie et politique de conflit d'intérêts pour les employés tel que présenté, en apportant une modification à la page 5 comme suit : Section 4.4 b) : que cet engagement soit renouvelé chaque année. Sa mise œuvre est immédiate.

Adopté

b) Politique sur les achats

Cette politique répond à la recommandation de la vérificatrice provinciale alors qu'un processus était déjà en place.

Actuellement, une personne ressource au sein du service des finances assure une partie des rôles mentionnés dans cette politique et effectue un travail de vérification des dépenses. Ce qui amène ce service à solliciter toute preuve et/ou justificatif d'achat.

Cette personne se trouve sous la responsabilité de la direction générale désignée aux affaires comme de la direction des finances.

Chaque vérification des comptes, qu'elle soit annuelle ou ponctuelle, démontre un suivi rigoureux et très assidu sur les dépenses.

Pour optimiser cette politique en centralisant les achats des écoles et autre, une ressource supplémentaire serait nécessaire mais est difficile à appréhender avec un manque à gagner.

- 15.122 ELIZABETH PERREAULT :** Que le CSF adopte la Politique sur les achats telle que présentée, avec une mise en œuvre immédiate.

1 Abstention  
Adopté

- 15.123 SIMONE COUTURE :** Que le CSF intègre la faisabilité de créer un poste de gestionnaire des achats lors de son travail de planification stratégique de l'année prochaine.

2 Abstentions  
Adopté

c) Politique sur le contrôle interne

- 15.124 ELIZABETH PERREAULT :** Que le CSF adopte la Politique sur le contrôle interne telle que présentée, avec une mise en œuvre immédiate.

Adopté

d) Politique sur les signataires autorisés

La politique 3.3 Finances mentionnant que la direction de l'éducation ne doit pas approuver des dépenses d'urgence excédant 50 000\$, l'ajout suivant : « selon les modalités identifiées dans la politique de gouvernance » doit être apporté.

- 15.125 SIMONE COUTURE :** Que le CSF adopte la Politique sur les signataires autorisés telle que présentée, en intégrant l'ajout suivant « selon les modalités identifiées dans la politique de gouvernance », avec une mise en œuvre immédiate.

Adopté

Pause dîner à 11h55 et reprise à 12h50

*2.1.5 Relations CSF/CÉ/CÉ Inc.*

Ecole Beau Soleil de Gravelbourg

- 15.126 SIMONE COUTURE :** Que le CSF reçoive la lettre du CE de Beau soleil au sujet de la prématernelle et que les décisions du CSF soient communiquées dans les meilleurs délais possibles.

Adopté

Ecole Père Mercure de North Battleford

La mise en œuvre d'un Comité ad hoc sur l'admissibilité requière une personne pour effectuer des recherches, assister aux réunions et appuyer efficacement les conseillers. Une concordance est à respecter avec les préconisations récentes (24 avril 2015) de la Province. Une politique sera à mettre en place avant l'échéance de février 2016.

- 15.127 MARILYN DENIS :** Que le CSF reçoive la proposition du CE de l'école Père mercure.

1 abstention

Adopté

*2.1.6 Rapports des membres*

- 15.128 ELIZABETH PERREAULT :** Que le CSF reçoive les rapports des membres tels que présentés au Comité plénier le 27 mai 2015.

Adopté

- 15.129 NADINE PENNEY :** Que le CSF recommande la nomination de la conseillère scolaire Elizabeth Perreault comme troisième membre du Comité d'autorisation des dépenses du CSF, et ce à compter du 19 mars 2015.

1 Abstention

Adopté

- 15.130 SIMONE COUTURE :** Que le CSF reçoive le rapport du Comité d'autorisation des dépenses et recommande le remboursement des dépenses, telles que validées par ledit Comité.

Adopté

*2.1.7 Installations : entretien et réparation*

Dossier reporté en juin.

*2.1.8 CSF : réunion organisationnelle 2015-2016*

A traiter lors de la prochaine séance régulière.

*2.1.9 Plan de formation des conseillers*

Il n'existe pas un seul document de part et d'autre répondant aux attentes du CSF. Diverses informations ont été obtenues et présentées pour entamer une réflexion sur les besoins et attentes.

Il y a lieu de préparer un sondage, sur une échelle de 4, qui permettrait d'identifier les besoins relatifs à une série de compétences communément reconnus pour les élus de conseils scolaires. L'octroi d'un budget (prélevé à un certain pourcentage sur celui de la gouvernance) est envisagé de façon individuelle et globale. Une formation personnelle et/ou en groupe est à définir.

L'arrivée des nouveaux membres au sein du CSF est à anticiper et à prévoir dans le plan de formation.

### **III CORRESPONDANCE ET POINTS D'INFORMATION**

#### *3.1 \*\* Correspondance*

- FNCSF - Communiqué : jugement de la cause de l'école Rose-des-vents
- FNCSF - Bulletin Avril 2015
- FNCSF - Candidatures pour le prix Jean-Robert-Gauthier
- Éduquer en français - Appel d'offres : projets pour la promotion de l'éducation en langue française
- CSF et Fédération des parents francophone de la Colombie-Britannique - Communiqué : jugement de la cause de l'école Rose-des-vents
- Jugement de la Cour Suprême : école Rose-des-vents
- Lettre de Provincial Auditor à Deloitte
- Lettre de Provincial Auditor : politique sur les donations
- Lettre de Provincial Auditor : audits des divisions scolaires au 31 août 2015
- SSBA : Guide de la loi LAFOIP en ligne
- SSBA : Mars 2015
- SSBA The School Trustee : Avril 2015
- Règlement sur les élections scolaires du Conseil scolaire fransaskois
- Lettre de la SCFPA
- FNCSF – Adhésion annuelle

#### *3.2 Dossier Lloydminster : mise à jour*

Monsieur Donald Michaud, Directeur de l'éducation énumère aux membres les avancées dans ce dossier. Le transfert de l'école est effectif au 2 juillet 2015. Une entente est actuellement en préparation sur les services éducatifs et définir les derniers détails quant à l'édifice, mobilier, l'informatique, etc...

La quasi-totalité du personnel enseignant et non enseignant demeure dans l'école.

Une dernière variable reste à évaluer. Le nombre d'élèves fransaskois dont les frais de scolarité seront à acquitter ainsi que les services de PM puisque l'Alberta facture ces frais aux parents.

Les membres du CSF expriment leur satisfaction de voir que les francophones de Lloydminster pourront continuer à recevoir une éducation en français dans une école homogène.

### **IV DÉLÉGATIONS ET PRÉSENTATION SPÉCIALES**

Sans objet

### **V IDENTIFICATION DES POINTS EN DÉVELOPPEMENT POUR LA PROCHAINE SÉANCE RÉGULIÈRE**

Plan de formation des conseillers

**VI TOUR DE TABLE ET CLOTURE DE LA SEANCE**

*6.1 Évaluation (Politique 2.3 - code de conduite)*

*6.1.1 Évaluation de l'aspect informatique du cahier des séances*

Diverses suggestions des conseillers sont avancées sur les possibilités d'amélioration, leur souhait, leur préférence et ce qui a été apprécié.

*6.1.2 Rapport de l'autoévaluation de la séance du 27 mars 2015*

*6.1.3 Autoévaluation de la séance du 28 mai 2015*

*6.1.4 Durée de la séance du 28 mai 2015*

**15.131 SIMONE COUTURE :** Que le CSF accorde aux membres du CSF présents à la séance en Comité plénier du 27 mai 2015 et à la séance régulière du 28 mai 2015 un remboursement d'honoraires et dépenses équivalent à 2 jours de 4 heures et plus.

Adopté

*6.2 Prochaine séance : le vendredi 19 juin 2015, 9 heures à (lieu à déterminer)*

**15.132 CLARENCE BRIAND :** Que le CSF se rencontre à huis clos à partir de 14h10.

Adopté

**15.133 SIMONE COUTURE :** Que le CSF lève le huis clos à partir de 14h45.

Adopté

**15.134 CLARENCE BRIAND :** Que le CSF reporte sa séance régulière du 19 juin au 24 juin 2015, à 9 heures. Le lieu étant le bureau régional de Saskatoon.

Adopté

*6.3 Levée de la séance du 28 mai 2015*

**15.135 SIMONE COUTURE :** Que le CSF lève la séance du 28 mai 2015 à 14h45.

Adopté

---

Présidence

---

Secrétaire